



N° 49 - DECEMBRE 2018

Sommaire

Edito: p 2

Avancement des travaux : p 3

Ecole : p 4

Eau et assainissement : p 5 à 7

Associations: p 8

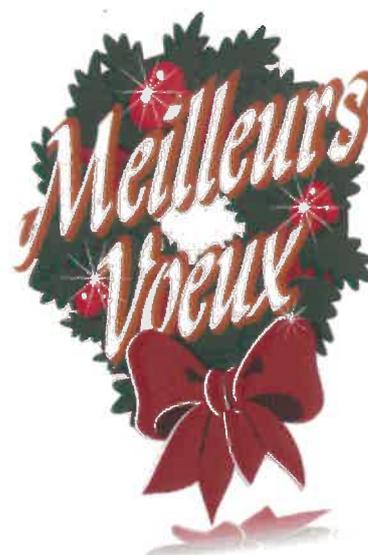
11 novembre 2018 : p 9

La Grande guerre : un peu d'histoire : p 10 et 11

Infos pratiques Commune: p 12 et 13

Infos pratiques Communauté de Communes : p 14 à 16

Joyeuses Fêtes



Directeur de la publication et
responsable de la rédaction.
Marianne JOLY

EDITO

2018 : une année municipale riche en projets

Ce bulletin de fin d'année est l'occasion d'un rendez-vous sur les projets réalisés, en cours et à venir. Il vise également à vous informer sur les différents événements de notre village depuis la rentrée de septembre et à vous apporter des informations pratiques. Bonne lecture à toutes et tous !

2018 : la réalisation des chantiers engagés

Les élus municipaux ont fait avancer l'ensemble des projets communaux :

- Désherbage des trottoirs et caniveaux,
- Rénovation des classes de l'école élémentaire : permettez-moi, au seuil de cette nouvelle année, d'émettre un vœu : que l'école, au-delà de tous débats ou polémiques, reste un lieu de partage apaisé de savoirs, de différences, de découvertes et de joies pour nos jeunes enfants avec nos enseignantes. Je confirme que nous faisons tout pour y contribuer,
- Accessibilité de la mairie,
- Rénovation de l'accueil et du secrétariat de mairie.

2018 et 2019 : le lancement de la réhabilitation de l'ancienne mairie-école en future maison des associations

L'année 2019 sera essentiellement tournée vers ce projet qui permettra la mise à disposition de salles de convivialité si précieuses pour le vivre ensemble. La vie d'une petite commune ne pouvant se résumer à l'action conduite par les élus, repose aussi sur l'implication de bénévoles qui, au sein des associations, participent à l'animation de la commune. Qu'ils en soient remerciés.

Je réitère avec satisfaction que le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition depuis trois ans. Néanmoins une grande incertitude règne sur la réforme de la fiscalité locale. S'il faut se réjouir de la diminution de la taxe d'habitation pour certains d'entre nous, elle se réalise cette année sans véritable visibilité sur la promesse de compensation à l'euro près pour équilibrer nos prévisions de recettes votées au budget primitif. Le Conseil municipal reste très vigilant quant à l'impact de ces changements sur les finances et le devenir de la commune.

2019 : des autres chantiers à venir ?

Cette projection sur la prochaine année budgétaire est aussi l'occasion de rappeler que le temps de l'action publique n'est pas le temps de l'urgence. L'action publique peut être incomprise parce qu'elle ne répond pas toujours tout de suite aux attentes, légitimes de surcroît, de chacun, dans leur diversité. Uniquement régulés dans leur concrétisation par nos capacités financières, certains projets méritent le temps de la réflexion avant toute prise de décision. C'est à nous, élus, de vous donner les clés de lecture de notre action et nous ne manquerons pas d'en faire comprendre tout son sens.

2019 et les années futures : comment intervenez-vous aux dépenses sur les réseaux d'eau : propre et usée ?

En écho aux manifestations de certains esprits chagrins, quelques informations nous permettront de mieux comprendre ce que recouvre la réception régulière des quatre factures annuelles (2 pour la consommation d'eau propre, 2 pour le retraitement de cette même eau).

En conclusion, je souhaite réaffirmer que votre municipalité est au travail, qu'elle est à l'écoute et qu'elle se mobilise avec toute sa détermination et son énergie afin de mettre en œuvre l'action pour laquelle elle a été élue, au service de chacun d'entre vous.

L'année 2019 sera donc une nouvelle année de projets qui, nous l'espérons, répondront à vos attentes.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et à chacune, chacun d'entre nous, de belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que celle-ci vous apporte tout le bonheur possible dans vos vies personnelles et familiales et qu'elle soit source de satisfaction et de réussite dans vos activités professionnelles et associatives.

Marianne Joly, votre maire

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Voici un état des lieux des travaux réalisés, en cours d'achèvement et prévisionnels dans la commune.

○ Travaux réalisés

A l'école : Les travaux prévus (isolation autour des fenêtres, peinture intérieure des classes) ont été effectués durant l'été, permettant une rentrée des classes dans de bonnes conditions.

A la mairie : L'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite), ainsi que la mise aux normes des toilettes ont été réalisés au cours du mois d'octobre 2018

○ Travaux en cours d'achèvement

A la mairie : Le hall d'entrée ainsi que le secrétariat sont en cours de rénovation. Les travaux sont réalisés par les entreprises suivantes :

- Peinture par l'entreprise MAIZIERES PEINTURE - devis de 2075,28€ TTC pour le hall d'entrée et 4 181,28€ TTC pour le secrétariat
- Climatisation réversible par l'entreprise COUVERCHEL, devis de 2665,02€ TTC
- Changement des luminaires et pose de 3 dalles LED par l'entreprise DGE SEZANNE, devis de 795,60€ TTC

Soit un coût total des travaux de 9717,18€ TTC

○ Prochains travaux

A la maison des associations : Le permis de construire a été délivré le 7 novembre 2018, l'appel d'offres va être lancé par l'architecte.

A l'école : Le lampadaire situé dans la cour de l'école nécessite d'être réparé, notamment pour la remise en place de l'une des 3 têtes de ce dernier. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Alain GUILLEMET coût des travaux : 1740€ TTC -Idem pour l'éclairage de la salle de motricité (classe de maternelle) - devis en cours.

Sécurisation du virage de la RD 96 en direction de Gélannes : suite à deux accidents consécutifs durant l'été 2018, il est envisagé la mise en place d'un îlot bétonné avec découpe de la chaussée et pose d'un panneau de pré-signalisation du virage. Au préalable une installation provisoire va permettre d'en mesurer l'efficacité. Ces travaux pourraient être réalisés d'ici avril 2019.

Le devis estimatif du SLA (Service Local d'Aménagement) du Conseil Départemental de l'Aube) d'un montant de 2100 € TTC sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Modification de l'arrêt de car scolaire ZOLA « rue de la République » : les transports scolaires étant dorénavant de la compétence des Régions, les services de la Région GRAND-EST ont validé le nouveau plan de circulation, pour assurer l'accès des élèves au transport scolaire en toute sécurité (panneaux réglementaires, peinture, ...).

Le circuit retenu est le suivant :

- De Romilly à Pars : CD440, rue des Nouattes, rue de la République, arrêt de Bus, CD440
- De Pars à Romilly : CD440, rue des Peupliers, rue de la République, arrêt de Bus, CD440

Achat de panneaux réglementaires : coût de 755€ TTC.

Par ailleurs des **passages piétons** sont prévus à l'intersection de la rue Traversière et de la CD 440 (feux tricolores) ainsi qu'à proximité de la Voie d'Ossey et de la rue Traversière.

ECOLE

Cette année, la rentrée scolaire a nécessité quelques aménagements suite à l'augmentation des effectifs.

Nous rappelons que trois enseignantes titulaires sont affectées à l'école de Pars : Mesdames BARDEL, MAILLET et TIERCELET qui assure aussi la direction.

Lors de cette rentrée, la classe de Madame MAILLET (CP, CE1 et CE2) totalisait 32 élèves, celle de Madame TIERCELET (CM1 et CM2) 26 élèves et celle de Madame BARDEL 21 élèves de maternelle, soit un total de 79 enfants.

Les enseignantes, les parents d'élèves et la Commune de Pars se sont alors mobilisés pour optimiser la situation.

L'Education Nationale a ainsi mis à disposition, Madame LANGUILLAT, maître surnuméraire, à **titre exceptionnel et provisoire** pour cette année scolaire 2018/2019, afin d'alléger la classe la plus chargée.

Ainsi, l'organisation suivante a été mise en place :

- Madame TIERCELET, la Directrice, a conservé sa classe.
- Madame MAILLET a aussi conservé sa classe avec 13 CP.
- Madame BARDEL, en charge de la classe de maternelle, occupe la salle de motricité qu'elle a aménagée en classe et salle de jeux.
- Madame LANGUILLAT a pris place dans la classe de maternelle avec les 19 élèves de CE1 et CE2.

Chacun a trouvé dorénavant ses repères.

Par ailleurs, l'élection des délégués de parents d'élèves eu lieu le 12 octobre 2018 pour l'année scolaire 2018/2019. Les résultats de cette élection sont les suivants :

Titulaires : Mesdames ANANI, LUGNIER, FORT, BRINDEL

Suppléants : Mesdames AMOR, LEGRAND et Monsieur COELHO



EAU ET ASSAINISSEMENT



*Pour ne plus faire de vagues...
Bien comprendre nos factures d'eau ...
Eau du robinet et Eau usée*

Les services d'eau et d'assainissement sont deux services publics bien distincts.

Cet article met en lumière notre contribution au financement du « petit cycle de l'eau ».

- Le captage,
- La production / potabilisation,
- La distribution,
- La collecte et le transport des eaux usées,
- Leur traitement

A/ L'eau du robinet

Le Service de distribution publique d'eau potable est confié au **Syndicat De Distribution d'Eau de l'Aube (SDDEA)**. Il est propriétaire, finance la construction et le renouvellement des ouvrages. **Il gère la facturation, la relève des compteurs d'eau** et le réseau ainsi que les interventions d'urgence en cas de fuite, le renouvellement des compteurs, le maintien de la qualité de l'eau qui est, par ailleurs, contrôlée par l'Agence Régionale de la Santé qui réalise des analyses régulières (affichées en mairie).

L'échelon local du SDDEA est le **CO**nseil de la **P**olitique de l'**E**au (**COPE**). Le COPE de Pars-Gélannes exploite le captage situé sur le territoire de Gélannes (28 km de réseau). En 2016, on comptait 1 623 abonnés.

La souscription de contrat, la facturation de notre abonnement et de nos consommations d'eau sont donc assurées par le COPE qui les encaisse.

Chaque année, 2 factures



REGIE DU SDDEA BA EP - COPE DES
COMMUNES DE PARS LES ROMILLY ET GELANNES

En juillet : nous recevons la « 1ère fraction » : l'abonnement destiné à couvrir les charges fixes du service

En fin d'année, nous recevons la facture correspondant à notre consommation après relève des compteurs au cours du mois de septembre par le SDDEA

Le tarif de fourniture de l'eau potable est établi en fonction de différents éléments : la part du Syndicat Départemental, la contre-valeur pollution fixée par l'Agence de l'Eau, la TVA. Ce tarif est déterminé par délibération du COPE chaque année, à savoir 0,96€ HT//m3.

B/ l'eau usée

Tout propriétaire ou locataire d'un immeuble raccordé au réseau d'assainissement collectif est redevable des taxes d'assainissement qui sont encaissées par la commune.

Chaque année, à l'avenir, nous recevrons 2 factures

**COMMUNE DE PARS LES ROMILLY
TRESORERIE DE ROMILLY SUR SEINE**

**FACTURE
ASSAINISSEMENT**

1) **Cet automne, nous avons reçu la facture d'abonnement dénommée « frais fixes »**

Ce montant est forfaitaire pour TOUS les abonnés. Il couvre les charges importantes du service (en référence à l'article R 2224-19-2alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales : CGCT).

Il sert à financer l'entretien du réseau (entretien des pompes) et l'amortissement des emprunts liés aux travaux initiaux. **Cette part fixe est payable d'avance**. En cas de période incomplète (suite à un déménagement par exemple) elle est remboursée au prorata des mois de présence dans la commune (tout mois commencé étant dû).

En 2016, le SDDEA a déménagé ses services. Son installation, notamment celle des services informatiques dans les nouveaux locaux, a notamment retardé l'élaboration du rôle listant les abonnés qui devaient être appelés par la Perception à verser les taxes d'assainissement au titre de l'année 2016/2017.

De ce fait, aucune facture de frais fixes, qui auraient dû être payés d'avance, ne nous a pas été adressée au cours de cette année 2016.

En 2017, compte tenu de la situation financière critique du budget annexe communal d'assainissement, la chambre régionale des comptes a demandé un rétablissement des rôles manquants. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu :

- pour régularisation : la facture des frais fixes 2016/2017 que nous aurions dû acquitter en 2016
- la facture des frais fixes payables d'avance pour 2017/2018

En 2018, nous avons reçu la facture des frais fixes payables d'avance pour 2018/2019.

2) **En fin d'année, nous recevons la facture de retraitement de notre consommation dénommée « partie variable »**

Selon l'article R 2224-19 alinéa 2 du CGCT, le volume pris en compte pour la détermination du tarif de la redevance d'assainissement correspond aux relevés de nos compteurs d'eau, c'est-à-dire au volume d'eau réellement consommé. Lorsque la source de prélèvement est un puits, un forage déclaré en mairie pour obtenir un usage domestique, le volume d'eau servant d'assiette de calcul à cette partie variable de la redevance d'assainissement collectif fait l'objet d'une évaluation forfaitaire fixée à 40 m³ par personne recensée au foyer.

Pour mémoire, nous avons payé en :

2016 : la consommation 2015

2017 : la consommation 2016/2017

En 2018, nous allons recevoir d'ici la fin de l'année, la facture « eaux usées » 2017/2018.

Les eaux usées rejetées sont traitées par la station d'épuration de ROMILLY, un outil performant, mais très coûteux. La ville de Romilly a confié par contrat la gestion du service du traitement de ces

effluents à l'entreprise VEOLIA. Cette entreprise procède au relevé du cubage des eaux à retraiter au moyen du débitmètre installé dans la rue Emile Zola, puis le facture à la commune.

En résumé, à partir de 2019, chaque foyer recevra annuellement 4 factures.

A l'heure du développement durable,
Economiser l'eau est devenu un enjeu majeur de protection de l'environnement nous permettant
d'Economiser sur nos factures.

Pour toute demande d'explication, n'hésitez pas à solliciter tout élu ainsi que les services administratifs de la mairie qui se rendront disponibles.

Quant à la possibilité d'un échelonnement pour le recouvrement des factures, seul le Percepteur est habilité à vous en faire bénéficier.



Pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement ?

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- Augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (*entretien, réparations*)
- Remplacement prématuré du matériel (*pompes, sondes, couteaux, coffrets...*)
- Mise en place d'une surveillance accrue de ces installations
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement (*atteinte à la salubrité publique, pollution...*)

Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc votre facture d'eau.

Distribution d'eau embouteillée

Les prochaines distributions de bouteilles auront lieu **de 14 à 15 heures** les :

- samedi 8 décembre 2018, puis
- samedi 19 janvier et
- samedi 2 février 2019

LES ASSOCIATIONS



La Société de Chasse, petite structure, reste néanmoins active.

Le 2 Septembre, elle a organisé avec l'aide d'un noyau de parents d'élèves fidèles depuis longtemps la traditionnelle brocante de Pars. Tout était réuni pour en faire une belle journée : le beau temps était là, les exposants au nombre de 152 étaient satisfaits et les visiteurs nombreux.

Une nouveauté cette année : nous avons installé des brocanteurs sur le grand champ en face de la Maison des Associations avec l'accord de la propriétaire, que nous remercions à l'occasion.

En remerciement de la participation de ces parents bénévoles, sans qui nous ne pourrions pas organiser cette manifestation, nous avons remis à Noémie TIERCELET, Directrice de l'Ecole, un chèque de 800 euros à l'ordre de la Coopérative Scolaire.



Puis à l'approche de l'ouverture de la chasse, nous avons commencé par nettoyer les chemins de la plaine et là nous avons dû revêtir nos habits d'éboueurs pour éliminer une grande remorque de déchets déposés par des particuliers, peu scrupuleux de la nature.

Peu de chasseurs, mais toujours moins de gibier, cela devient problématique. Néanmoins nous gardons un semblant de moral et nous continuons nos agrainages :

En effet, 4 équipes de 2 chasseurs approvisionnent les seaux en place tous les 15 jours. Encore merci à eux !

Enfin le samedi 15 Décembre, nous organisons dans la Salle des fêtes un Loto en partenariat à part égale avec le comité des Fêtes.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Daniel PROTAT

CŒUR DES ILES

L'association Cœur des îles vous remercie d'avoir répondu à ses diverses invitations (journée détente du 8 août, soirée gospel...).

Pour cette fin d'année, nous vous proposons notre marché exotique 3^{ème} édition le 22 décembre et le 23 décembre, une après-midi détente suivie d'un chante Noël avec le groupe « Kréyol'mouv »

Venez nombreux nous rejoindre pour ce voyage exotique.

11 NOVEMBRE 2018

Un repas chaleureux pour le 11 novembre

Le conseil municipal convie chaque année les aînés dans la salle des fêtes pour le traditionnel banquet. Pour ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent s'y rendre, un colis leur est livré pour les fêtes de fin d'année.

Ce sont 84 personnes qui se sont retrouvées dans la bonne humeur autour d'un repas préparé par M. PROTAT, traiteur à ESTERNAY.

Mme Madeleine FERY et M. Daniel TRIPIER, nos doyens présents, ont reçu à cette occasion, une composition florale et une bouteille.

L'après-midi fut animé par M. VAZ, musicien, permettant au plus grand nombre de danser valse, tangos, sirtakis en passant par le charleston, pour leur plus grand bonheur.

1914 – 1918 : Le monument aux morts



C'est le 20 septembre 1920 que la décision est prise de faire ériger un monument à la mémoire des hommes de la commune tués pendant la première guerre mondiale. Le financement sera assuré par une subvention municipale et par souscription. Le compte rendu de la cérémonie d'inauguration figure au registre des délibérations du conseil municipal. Il a été rédigé par le maire Edmond Millet :

"an 1923, le 7 octobre à 14 heures, a eu lieu l'inauguration du " Monument

Commemoratif des enfants de la commune Morts pour la France", dû à la générosité des habitants complétée par une subvention votée par le conseil municipal, et érigé au centre du cimetière sous la présidence de M. le sous-préfet de Nogent-sur-Seine. Le cortège officiel s'est formé à 14 heures et comprenait une délégation des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du Centre d'aviation de la Belle-Idée, les sapeurs-pompiers de la commune, la société de musique de Maizières la Grande Paroisse, les anciens combattants et membres de la société de tir, les enfants des écoles, les personnages officiels comprenant M. le sous-préfet de Nogent, M. Lesage conseiller général de Romilly, le commandant du Centre d'aviation de la Belle-Idée, les maires de Maizières et d' Origny-le-Sec, accompagnés chacun d'une délégation de leur commune, la municipalité et enfin le public qu'on peut évaluer à environ 800 personnes .

Devant le monument, M. le maire remercie toutes les personnes présentes, félicite M. Clément, architecte et M. Hublot, entrepreneur pour tout le talent et l'amour-propre qu'ils ont mis pour édifier le monument, glorifie les morts et termine en remettant le monument sous la sauvegarde des habitants de la commune. D'autres discours suivent, prononcés par M. Badelier Louis, sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers au nom des Anciens Combattants et des sapeurs-pompiers, par M. Poncy Raymond, instituteur au nom des membres de la société de tir, par M. Lesage, conseiller général et par M. le sous-préfet de Nogent. Un vin d'honneur offert dans la salle de l'école termine cette émouvante cérémonie."

Inauguration du monument qu'on voit ici drapé de tricolore et entouré de gerbes de fleurs. (Photo prêtée par : J et G Benoit)



La colonne du monument supporte le buste d'un combattant, le regard tourné vers l'est. Chaque face rappelle une bataille : L'Yser, la Somme, Verdun, la Marne, terrible résumé en quatre noms de la Grande Guerre et une liste de quatorze noms, quatorze hommes qui ont laissé leur vie pour la défense de notre pays. Cette liste les réunit à jamais, qu'ils aient été simples soldats, brigadier ou sergent, artilleurs, chasseurs ou dans l'infanterie, qu'ils soient nés à Pars ou que les hasards de la vie les y aient conduits, qu'ils soient tombés à vingt ans ou à quarante...

1914 :

- Lucien LECLERT (32 ans)
- Claude PREAUD (34 ans)

1915 :

- Pierre CHASTANG (22 ans)
- Henri CHOISELAT (26 ans)
- Victor DHAUTEL (41 ans)
- Georges HERARD (30 ans)
- Gustave HERARD (26 ans)

1916 :

- Paul ARNOULT (20 ans)

1917 :

- Maurice BRULEY (21 ans)

1918 :

- Marcel CARRIER (22 ans)
- Georges DROUOT (24 ans)
- Eugène FOURRE (36 ans)
- Paul LEGRAND (20 ans)
- Alix PORENTRU (35 ans)

Une plaque à l'église porte seulement dix noms : ceux des hommes de la paroisse : nés à Pars ou s'y étant installés après leur mariage. Les soldats nés dans d'autres communes et n'étant que résidents n'y figurent pas : Paul Arnoult, Marcel Carrier, Paul Legrand et Claude Préaud.

Pour compléter une étude destinée à rendre hommage à ces jeunes hommes "Morts pour la France", je suis à la recherche de documents: photos, cartes ou lettres, souvenirs...pouvant apporter une touche un peu plus humaine, un peu moins austère que les livrets militaires.

Jean-Marie CORBET

INFOS PRATIQUES COMMUNE

LOCATION SALLE POLYVALENTE

La gestion de la Salle Polyvalente est assurée par la commune.

- Toute demande de réservation devra être effectuée auprès du Secrétariat de la Mairie.
- Le règlement intérieur est rappelé lors de chaque état des lieux qui est effectué avant et après chaque location.
- Un chèque de caution de **800 Euros** ainsi qu'un chèque d'acompte égal à 50% du prix de la location sont demandés à la réservation.

Habitants de Pars les Romilly	Location week-end	250 Euros
Associations de Pars les Romilly	Location week-end (<i>1 location gratuite par an</i>)	100 Euros
Habitants autres communes	Location week-end	500 Euros
Associations autres communes	Location week-end	300 Euros
Tous	Journée accolée au week-end	100 Euros
Tous	Journée en semaine	100 Euros

LOTISSEMENT DES DOLINES

Des lots à vendre

7 lots viabilisés sur 28 restent disponibles, le prix est de 45€ TTC le mètre carré. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

- Lot n° 1 : 953 m²
- Lot n° 2 : 962 m²
- Lot n° 3 : 971 m²
- Lot n° 4 : 981 m²
- Lot n° 6 : 945 m²
- Lot n° 7 : 945 m²
- Lot n° 29 : 907 m²

INFOS DIVERSES

RENFORT DANS LA COMMUNE

Suite à une absence temporaire de l'agent communal Bruno NOEL, la Commune de Pars a dû procéder à l'embauche d'une personne supplémentaire : Christian FOURNAISE, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) à raison de deux jours par semaine courant août et pour les mois de septembre et Octobre 2018.

Christian a réalisé de nombreux travaux (tonte, élagage, nettoyage du terrain périscolaire et des pompes d'assainissement). Il a donné entière satisfaction pour les tâches réalisées. Nous le remercions vivement pour tout le travail accompli.

Coût de cette embauche : 2 128€

JOURS ET NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	Fermé au Public	9 ^h 00-12 ^h 00			
Après-Midi	14 ^h 00-17 ^h 00	13 ^h 00-17 ^h 30			

JOURS ET D'OUVERTURE DU DEPOT DE PAIN

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin	Fermé	8h00 à 12h30					

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Jours de collecte des déchets ménagers: tous les lundis



Jours de collecte des déchets recyclables, tous les mardis, semaines paires.

Sortir et rentrer ses poubelles : c'est penser à la sécurité de chacun

Pour que les rues de notre village soient agréables à vivre et sécurisées... Vos bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte : la présence intempestive de nos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner.

ATTENTION DANGER



Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



INFOS PRATIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION DE L'HABITAT : OPAH

Vous occupez un logement de plus de 15 ans, dont vous êtes propriétaire, mais qui vous coûte cher, car mal isolé : défaut d'isolation, portes et vitrages vétustes, combles peu ou pas isolés...

Le logement que vous occupez et dont vous êtes propriétaire est inadapté à votre état de santé : nécessité de remplacer votre baignoire par une douche, installer un appareil monte escalier.

L'OPAH peut, sous certaines conditions de ressources, vous apporter un soutien technique et financier pour réhabiliter votre logement, vous conseiller et vous aider à financer vos travaux d'économie d'énergie.

Vous pourrez ainsi:

- Mettre aux normes les équipements vétustes (sanitaires, chauffage, électricité) et améliorer le confort de votre logement.
- Résorber les situations d'habitat dégradé ou inconfortable.
- Adapter votre logement au maintien à domicile et au handicap.
- Changer le mode de chauffage, isoler les combles et les murs, changer les menuiseries extérieures, installer une ventilation performante, utiliser des énergies renouvelables.
- Résorber les situations de précarité énergétique.

Vous pourrez également bénéficier des conseils **gratuits** et **personnalisés** de notre prestataire, le Cabinet **URBAM**, qui réalisera pour vous, après une visite sur place, l'étude de faisabilité de votre projet, vous apportera son expertise technique, une assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions : de l'Etat (Agence Nationale de l'Habitat), de la Région Grand Est, de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, et éventuellement, de votre caisse de retraite, ainsi que l'obtention d'un crédit d'impôt si les conditions sont remplies.

Les subventions peuvent atteindre, selon les situations, 70% à 80% voire plus, du montant des travaux.

Comme d'autres Parisiens l'ont déjà fait, n'hésitez pas à contacter **sans aucun engagement de votre part** le cabinet URBAM au **03 52 30 00 01**, ou par mail à l'adresse **aube@urbam.fr**, ou encore lors d'une permanence qui se tient **tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois de 10h10 à 12h30**, au siège de la CCPRS, 9 bis place des Martyrs 10100 Romilly sur Seine.



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	dimanche
Matin	9h à 12h	Fermé	9h à 12h	Fermé	9h à 12h	9h à 18h	9h à 12h
Après-Midi	14h30 à 18h		Fermé				

OFFICE DE TOURISME

4, rue du Général De Gaulle, 10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 24 87 80
officedetourisme@ccprs.fr

Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fermeture pendant les vacances scolaires (excepté le mois de juillet)
En cas d'urgence, vous pouvez contacter le numéro suivant 03 25 43 55 70.

9, rue de l'Union

10 100 ROMILLY-SUR-SEINE

Tél 03 25 21 67 67

mjd-romilly-sur-seine@justice.fr

CENTRE AQUATIQUE



Centre Aquatique Jean MOULIN

Avenue Jean JAURES

10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Tél. 03 25 25 51 00

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE : MIR

Gratuite et ouverte à tous, la médiathèque est un lieu convivial pour se rencontrer, découvrir, échanger. Vous préparez un concours ou un voyage ? Vous avez envie de vous divertir avec un film ou un livre ? L'équipe de la MIR est à votre service pour vous aider dans vos recherches et vous conseiller.

70 avenue Pierre Brossolette - 10 100 ROMILLY-SUR-SEINE

Mardi 13h30 à 18h30 & Vendredi 13h30 à 18h30
Mercredi 10h00 à 12h30 et 13h30 à 18h30
Samedi 10h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00

Tél : 03 25 39 84 45
Mobile : 06 24 16 69 00

RELAIS INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES

RIAM

- Présenter les différents modes de garde existants sur notre territoire et orienter en fonction des besoins exprimés.
- Mise à disposition d'une liste des assistants maternels.
- Informer sur les droits et devoirs.
- Accompagner dans les démarches administratives.
- Soutenir les parents et les professionnels dans leur relation d'employeur et de salarié.
- Orienter vers les partenaires concernés.

10 mail Pablo Picasso
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél : 03 25 24 04 08
riam@ccprs.fr

DERNIERE MINUTE

RENOVAUBE

Le secteur du bâtiment est le plus énergivore en France : il représente 45 % de la consommation énergétique finale.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réduction des consommations d'énergie du parc de logements existants est une priorité. Pour cela il est prévu de rénover 500 000 logements par an, ce qui aurait par ailleurs pour effet de réduire la précarité énergétique qui touche 12,5 millions de Français.

Les 7,5 millions de logements qui consomment plus de 330 kWh par m² et par an, classes F et G sur l'étiquette énergie, devront faire l'objet d'une rénovation énergétique avant 2025. Dans l'Aube près de 100 000 logements sont concernés.

Pour accompagner les propriétaires **en toute neutralité**, le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) a mis en place, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est, une plateforme dédiée à la rénovation énergétique : **RénovAube**.

Cette plateforme se positionne comme **tiers de confiance** pour proposer une évaluation des logements énergivores et le montage financier correspondant aux travaux de rénovation à prévoir.

Elle accompagne les particuliers pour les rassurer et mettre en avant un meilleur confort de leur logement ainsi qu'une valorisation de leur patrimoine.

Elle mobilise les professionnels compétents dans le cadre de conventions de partenariat.

Ce nouveau service public proposé par le SDEA est dédié aux Auboisiens, hors Troyes Champagne Métropole, qui a mis en place parallèlement la plateforme Ecotoit.

Vous avez besoin d'informations, de conseils personnalisés et objectifs sur la rénovation énergétique de votre logement ?

Vous souhaitez être accompagné en toute neutralité, techniquement et administrativement, tout au long de votre projet de rénovation ?

Contactez RénovAube : 03 25 83 26 13 – renovaube@sde-aube.fr - renovaube.sde-aube.fr